

Ensuite, j'ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire s'il a discuté avec les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan...

La réponse a été «non». Finalement, le 11 mars 1971, le ministre a dit que le gouvernement ne savait pas s'il était en faveur de la construction d'un pipe-line, parce qu'il n'avait pas commandé d'études de rentabilité devant être présentées au Parlement et aux Canadiens.

Maintenant, je vais passer aux questions et réponses consignées au compte rendu du 5 mars 1971. J'ai posé ce jour-là cinq questions et je n'ai reçu que des réponses évasives. Nulle décision n'avait été prise. J'ai dit:

Selon la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures hier, les autorités américaines n'ont encore pris aucune décision concernant l'aménagement du pipe-line à partir des riches gisements des pentes nord de l'Alaska jusqu'à Port Valdez.

Il s'agissait, bien sûr, du pipe-line transalaskien.

Or, un consortium des États-Unis a des stocks de tuyaux en réserve en prévision de cet aménagement; le ministre le sait-il et est-il au courant de la décision du gouvernement des États-Unis d'aménager le pipe-line en raison de ces stocks?

Dans cette interpellation, je faisais savoir au gouvernement que, d'après les nouvelles annoncées en haut lieu à Washington, on stockait déjà les tuyaux destinés à la construction du pipe-line transalaskien qui devait permettre de transporter le pétrole brut par pétroliers le long de la côte ouest de la Colombie-Britannique. Quelle a été la réponse? Rien ne sert de poser des questions si on n'obtient pas de renseignements et si on ne s'en sert pas une fois qu'on les a. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, premier ministre suppléant et plus suppléant que premier ministre, a dit:

Non, monsieur l'Orateur. Il est possible que ces stocks existent et je n'en disconviens pas. Je sais par contre qu'aucune décision n'a été prise. J'aimerais dire à la Chambre que le secrétaire d'État m'a informé qu'il désire maintenant avoir des entretiens avec nous sur cette question. Je suis persuadé qu'il ne l'aurait pas fait si une décision avait déjà été prise.

Les États-Unis stockaient déjà leurs tubes. L'étude était terminée et les Américains avaient décidé de construire le pipe-line, mais ils ont cru bon d'apaiser le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A l'écouter, j'ai trouvé qu'il était sans doute le ministre le plus optimiste que j'eusse jamais entendu. Il me rappelait l'histoire d'un homme de 85 ans qui avait épousé sa voisine de 70 ans et qui construisait une école à côté de chez lui cinq jours plus tard. Il était très optimiste. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas une attitude différente.

L'hon. M. Pepin: Ce n'est pas de l'optimisme, ça; c'est du potentiel.

M. Woolliams: Les députés sont libres de tirer toutes les conclusions qu'ils désirent; j'ai trouvé quant à moi qu'il faisait preuve d'optimisme.

M. Nielsen: Puisqu'il n'a pas de potentiel, ce doit être de l'optimisme.

M. Woolliams: C'est alors que je lui ai posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, à la lumière de cette réponse, le premier ministre suppléant peut-il nous dire si le gouvernement canadien

a, de son côté, décidé quel itinéraire serait le plus profitable à nos intérêts nationaux, c'est-à-dire en traversant le delta du Mackenzie ou vers le port de Valdez, et de là par pétroliers jusqu'aux États-Unis? Quelle est la position du Canada et qu'est-ce qui en a motivé l'adoption par le gouvernement?

Le ministre aurait fort bien pu répondre qu'il ignorait la réponse; au contraire, il a préféré répondre ceci:

J'espérais que le député aurait déduit de mes déclarations répétées à la Chambre que le gouvernement canadien estime que le transport du pétrole par pétroliers le long de la côte du Pacifique présente de très graves dangers et que cette solution ne serait dans l'intérêt d'aucun de nos deux pays.

La belle sottise que voilà! J'ai repris:

Monsieur l'Orateur, je suis très averti des déclarations du ministre à ce sujet mais alors son gouvernement est-il d'accord avec la construction d'un pipe-line qui remonterait la vallée du Mackenzie, passerait par les Prairies pour atteindre les centres industriels américains?

La réponse du ministre a été la suivante:

Représentant une circonscription de l'Alberta, je suis certain que le député aimerait me voir occuper une position de négociation aussi forte que possible vis-à-vis des États-Unis et m'assurer que toute demande de construction de pipe-line satisfait nos exigences et pas seulement celles des États-Unis.

Le fait est que, maintenant, les États-Unis ont amorcé ce projet. On pourrait remarquer qu'il n'est plus temps de songer à fermer les portes de l'écurie quand le cheval a pris le large; pourtant, c'est toujours ce que fait le gouvernement actuel.

Je voudrais traiter d'autres questions que j'ai posées sur ce sujet, pour montrer quels efforts nous, qui occupons ce côté de la Chambre, avons dû déployer pour essayer d'obtenir une réponse à un très grave problème de pollution dont se préoccupent tous les députés de la Colombie-Britannique et tous ceux qui se trouvent ici. Bien entendu, ils doivent s'en préoccuper, ainsi que des mesures que prend le gouvernement à ce sujet. Je ne sais pas ce que les députés qui siègent en face disent à leur ministre durant leurs caucus, mais j'aimerais certainement avoir l'occasion d'y assister.

Une voix: Joignez-vous à nous.

M. Woolliams: Le député dit: «Joignez-vous à nous». Je ne pourrais pas endurer leurs atermoiements et leur temporisation. Nous pourrions certainement nous passer du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), car hier soir il a causé un tel vacarme à la Chambre que l'Orateur a été sur le point d'user de sa prérogative pour suspendre les travaux.

L'hon. M. Macdonald: Vous voulez parler des députés de l'opposition.

M. Woolliams: Je ne m'engagerai pas dans une dispute avec le ministre. Le 10 mars 1971, comme en fait foi la page 4135 du harsard, j'ai posé la question suivante:

Le ministre dit que divers ministères étudient la question. Dès maintenant ou plus tard à l'appel des motions, dirait-il sur quels renseignements il fonde ses recommandations? Nous donnerait-il une idée du personnel qui lui a donné les renseignements ou les documents sur lesquels il s'appuie?

Voici ce qu'a répondu alors le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien: